

AU MENU

- Quoi de neuf à l'UNSA ?
- Nathalie élue au conseil d'administration des FCPE
- Un nouvel accord sur la Qualité de Vie au Travail
- AGIRC/ARRCO vos points de retraite à jour
- Participation Intéressement 8,33 %
- Solder vos congés ou faites un transfert PERECO

Quoi de neuf à l'UNSA ? Élections TPE : l'UNSA à la 3ème place

Avec 15,89 % des suffrages aux élections professionnelles réservées aux 5 millions de salariés des TPE (très petites entreprises) de moins de 11 salariés, l'UNSA dépasse FO (13,84 %) et talonne la CFDT (16,46 %), arrivée en seconde position derrière la CGT (26,31 %)

Ce score est un encouragement pour la suite et renforce le choix des salariés pour un renouveau syndical, avec des syndicats autonomes et indépendants, uniquement dédié à un **syndicalisme de proximité en direction des salarié-es sans ordre fédéral ou politique.**

Poursuivons cette percée vers un syndicalisme responsable!



L'UNSA poursuivra son action auprès des salarié-es de TPE avec son syndicat de services (UNSA TPE) et son réseau d'aide et de soutien de proximité (les Z'aideurs), tous les jours et toute l'année.

MERCI POUR VOTRE SOUTIEN

merci!

Grace à votre soutien massif, **Nathalie** vous représentera au conseil d'administration des Fonds Communs de Placement de l'Entreprise.



Nathalie Loustalot
Chargée de clientèle AEP
Titulaire du GESPAT



06.79.61.60.97

UN NOUVEL ACCORD QVT POUR LE GROUPE AXA EN FRANCE

Vos élus de l'**UDPA** ont choisi de signer le nouvel accord **Qualité de Vie au Travail** applicable pour toutes les entités d'AXA en France (périmètre RSG, c'est-à-dire les entités AXA en France), après des négociations homériques mais pendant lesquelles l'UDPA a obtenu des avancées significatives.



L'**UDPA** a su peser sur la négociation, en fédérant les autres Organisations Syndicales pour obtenir de réelles avancées de la part de la direction, pour transformer un premier texte plein de bonnes intentions mais peu engageant à un texte réellement utile pour les salariés d'AXA en France.

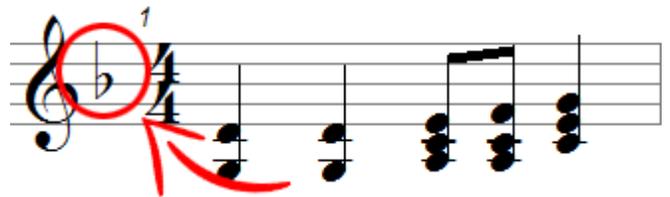
N'hésitez pas à contacter vos élus de l'**UDPA** pour prendre connaissance des revendications détaillées qui ont été transmises à la direction.

Quelles sont les principales avancées obtenues par l'UDPA ?

- ✓ L'accord QVT est considéré comme **une nouvelle garantie fondamentale** du périmètre RSG, qui n'avait pas évolué depuis 20 ans, et qui permet aux entités d'AXA en France à en bénéficier : la SOGAREP pourra ouvrir une négociation pour un accord local dans un cadre protecteur.
- ✓ **Les rôles et responsabilité de chacun** (direction, ligne managériale jusqu'au manager de proximité et salariés) sont rappelés et réaffirmés comme de véritables garde-fous, notamment sur **l'organisation du travail et les résultats individuels versus équipe**.
- ✓ **La prévention des risques primaires** est rappelée.
- ✓ L'accord couvre la Qualité de Vie au travail et **l'amélioration continue des conditions de travail**.

Quelques bémols :

Signature certes , mais avec des réserves :



- Vos élus de l'**UDPA** regrettent que la direction n'ait pas retenu la demande de faire de la QVT un **accord chapeau (ou faîtière)** des accords suivants : télétravail, GPEC, rémunération, prévoyance et santé, diversité & égalité professionnelle, etc..
- Vos élus de l'**UDPA** n'ont eu de cesse lors des séances de négociation de demander que l'accord soit plus engageant sur les **risques primaires**, en incluant des actions **en amont des projets de transformation** afin d'éviter l'apparition, le développement ou l'aggravation de maladies et d'incapacités. **Il vaut mieux agir sur les causes que de se borner à soigner les effets**.
- Vos élus de l'**UDPA** seront attentifs dans la déclinaison des accords d'entreprise à enrichir les **indicateurs de suivi** , qui restent **insuffisants concernant la mesure de la charge, le rythme de travail et la gestion du stress**.

Enfin, cet accord devra certainement être renégocié prochainement, dès que la **loi sur la QVCT** (**Q**ualité de **V**ie et des **C**onditions de **T**ravail) actuellement discutée par le parlement sera votée et s'imposera à notre entreprise.

Rapprochez-vous de vos élus de l'**UDPA** pour disposer de l'intégralité du texte de l'accord.

AGIRC ARRCO SUR B2V : ENFIN UNE RÉGULARISATION !

Après avoir pointés des erreurs ou des manquements sur les points de retraite complémentaire, B2V devrait atteindre l'objectif d'un chargement valide à 98 % pour les 3 dernières années (2017, 2018, 2019) et à 95 % sur 2020.

A l'occasion des envois de relevés de 2020, un rappel des erreurs possibles et le process à suivre pour faire la réclamation sera fourni. **Si besoin, chaque salarié peut faire une demande de correction sur le site de B2V, ou s'identifier auprès de la RH de son entreprise.**

B2V veut rassurer l'ensemble des salariés sur la complétude au moment de la retraite car un filtre est fait sur toutes les années. Pour autant **un salarié retraité** (partis en 2019 par exemple) peut demander une révision de son dossier auprès de B2V et si nécessaire un rattrapage sera fait. (Axa a promis un check à faire dans l'espace RH).

PARTICIPATION INTÉRESSEMENT 2021 - 8,33 %

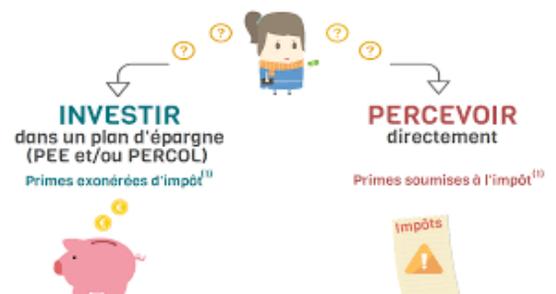
Une hausse de 0.31 point par rapport à l'an dernier.

L'UDPA est satisfaite d'avoir signé un avenant en août 2020, permettant d'anticiper les effets Covid et permettre le versement d'un intéressement attendu par les salariés. Nous retrouvons ainsi un taux identique à celui versé en 2019.



Les choix resteront identiques aux années précédentes, à savoir :

- soit se faire payer l'intéressement et la participation **le vendredi 9 juillet 2021** (mais ces sommes seront soumises à l'impôt),
- soit investir ces sommes dans le plan d'épargne avec **l'opération Reflex qui aura lieu du 3 au 18 juin 2021.**



Cette opération Reflex permettra d'investir dans le **Shareplan** (bloqué sur 5 ans mais avec une fiscalité allégée à la sortie) et/ou le PERECO (libérable à l'activation des droits à la retraite).

Répondant à la question de vos élus de l'UDPA, la Direction confirme travailler actuellement à la restauration du dispositif « effet de levier » dans le cadre du Shareplan.

La participation

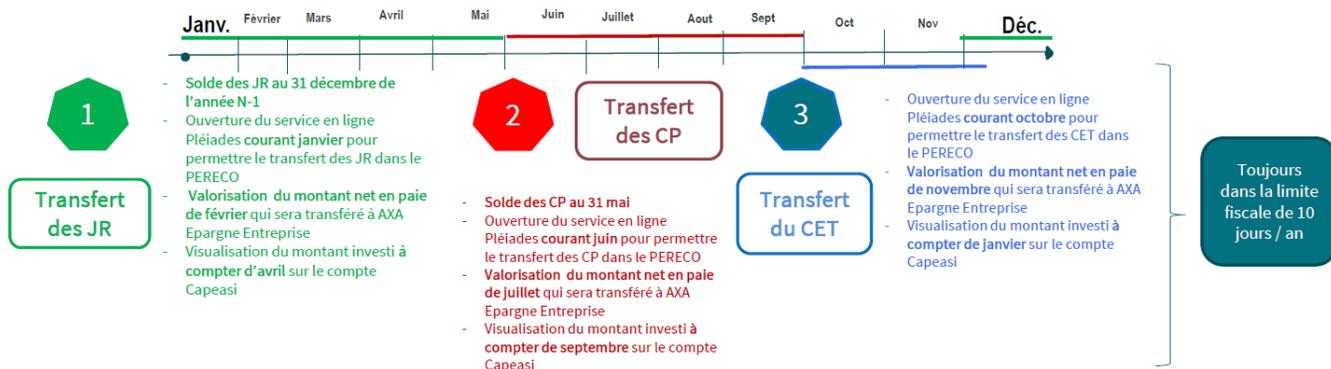
Votre entreprise réalise des bénéfices. Elle vous en verse une partie. C'est obligatoire pour les entreprises de plus de 50 salariés.

L'intéressement

Votre entreprise atteint un ou plusieurs objectifs de résultat. Elle vous verse une prime complémentaire

SOLDER VOS CONGÉS AVANT LE 31 MAI, OU FAIRE UN TRANSFERT VERS LE PERECO

Calendrier des campagnes de transfert vers PERECO



Le Syndicat indépendant des salariés du groupe Axa



Nom	Prénom			
Entreprise	Depuis			
Métier	Email			
Tél fixe	Tél Mobile			
Adresse	CP et ville			
Cotisation Annuelle	Chargé de clientèle Personnel Administratif non-cadre	Responsable Clientèle Personnel Administratif Cadre	Inspection	Alternant Retraité
Par an	100 €	120 €	160 €	40 €
<input type="checkbox"/> Par virement sur Iban FR76 3000 3031 2300 0500 7423 389 SOGEFRPP				
<input type="checkbox"/> Par prélèvement trimestriel ou annuel (joindre un RIB)				
<input type="checkbox"/> Par chèque à l'ordre de l'UDPA (207 jardins de l'Arche 92000 Nanterre)				
Ou l'adresser chez la trésorière Mme Schumacher 20 bis rue des Pierreux 91480 Quincy sous Sénart				
Déduction Fiscale : 66 % du montant de la cotisation est remboursé l'année suivante en crédit d'impôt				

VOS ÉLUS SONT LÀ POUR VOUS

Hassan AKID	51 99 54	Dominique GULLUSCIO	06 74 53 70 09	Nathalie PACITTI-DIAZ	57 52 02
Gilles BARY	54 48 02	Eric GRAZIANI	06 51 11 45 44	Jean-Marc PAGAU	52 87 81
Christophe BEZAULT	54 14 23	Sylvaine HARDY	07 80 97 65 88	René-Hubert PURSEIGLE	54 14 96
Façois BLANCHECOTTE	06 19 11 87 43	Yassine KHESSOUMA	58 96 82	Françoise SALA	58 46 33
Xavier BOULLY	06 40 46 29 16	Anne Charlotte LAUMONIER	06 07 56 95 64	Christophe SESSIECQ	06 03 78 61 86
Yves BRETEL	56 05 45	Dominique LE GALL	06 21 44 39 36	Giulia SCHUMACHER	06 76 71 38 06
Pierre CLERC	56 05 15	Nathalie LOUSTALOT	06 79 61 60 97	Christophe ROCHER	06 09 94 06 87
Michel COLIN	01 47 74 02 19	Claudine MAGUSTO BOURGEOIS	06 60 64 93 65	Pascal SOULLARD	06 09 95 26 55
Patricia DUMAS	51 06 92	Marie Laure MARCHAND	06 88 53 25 47	Bertrand TESTU de BALINCOURT	06 84 79 30 76
Sophie DUMAS	52 87 35	Corinne MARZOLF	57 52 76	Moussa TOURE	51 17 32
Fernando JORGE	06 89 90 11 97	Jaime MARTINS	06 18 44 52 22	Jean Pierre VASSARD	52 72 29
Bruno GAY	51 98 22	Katy NATIVEL	02 62 30 83 39	Pourquoi pas vous ?	



service.udpa@axa.fr



Communauté UDPA



<https://www.udpa-axa.org/category/axa-france/>